

<u>Pièces à fournir par le demandeur</u>

Aide à l'écriture de film documentaire (TV/web >26 min ou long métrage cinéma)

• Un dossier artistique comprenant :

- Une note d'intention d'écriture ;
- Une note de réalisation (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
- Un traitement du projet d'écriture / scénario (le cas échéant) ;
- Une présentation des personnages (si besoin) ;
- Un curriculum vitæ de l'auteur ;
- Un lien vers une précédente réalisation et un justificatif de sa(ses) programmation(s) en festival.
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films mêlant de l'animation;
- Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

Les pièces administratives suivantes

- La fiche technique
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée ;
- Un justificatif de domicile de l'auteur (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...);
- Une attestation sur l'honneur de l'auteur de détenir son domicile principal en Bretagne ;
- Un R.I.B. de l'auteur correspondant à l'adresse de son domicile principal.
- Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

Aide au développement de film documentaire (TV/web > 26 minutes ou cinéma)

• Un dossier artistique comprenant :

- Une note générale du producteur présentant le projet,
- Une note d'intention du réalisateur,
- Un résumé du film en développement
- Un traitement du film ou pour les séries, un traitement des épisodes documentaires
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

• Les pièces administratives et financières suivantes :

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger)
- Un budget prévisionnel de développement
- Un plan de financement de développement
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.



Aide à la production de film documentaire (TV/web, c.m. ou long métrage cinéma)

• <u>Un dossier artistique comprenant :</u>

- Une note générale du producteur présentant le projet,
- Une note d'intention du réalisateur,
- Un résumé,
- Un traitement du film ou pour les séries, un traitement des épisodes documentaires
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Les pièces administratives et financières suivantes :

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Un budget prévisionnel de réalisation,
- Un plan de financement de réalisation,
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- Pour les projets web, le contrat ou l'attestation liant le web-diffuseur avec le producteur,
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.